

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à l'interpellation Yolanda Müller Chabloz et consorts –**  
**Un plan canicule pour les écoles (23\_INT\_152)**

**Rappel de l'interpellation**

*Avec le dérèglement climatique, le nombre et la durée des canicules augmentent année après année dans notre canton. Alors que les premiers épisodes de canicule tombaient pendant les vacances scolaires d'été, il est maintenant de plus en plus fréquent que celles-ci tombent aussi en juin ou à la rentrée fin août, comme ce fut le cas en automne 2023.*

*Cet épisode a permis de révéler l'absence de préparation des établissements scolaires à ces événements, avec une grande hétérogénéité sur les critères de libération des élèves. Les recommandations actuelles sont centrées sur des conseils généraux de « bon sens », ciblant l'hydratation et le comportement [1]. Des élèves et des enseignants de tous âges devaient ainsi rester en classe, certes en s'hydratant abondamment, avec des températures dépassant allègrement les 30°C, voire les 32°C. Il semble qu'on arrive là aux limites du bon sens.*

*Si les normes générales guidant la construction des écoles [2], établies par le canton, prévoient que les bâtiments soient construits de manière à satisfaire les exigences de confort en été sans refroidissement artificiel, notamment par l'utilisation de protections solaires, on voit qu'en réalité ce n'est pas le cas, avec d'innombrables bâtiments scolaires fonctionnant comme des aquariums surchauffés. Les cours d'école constituent encore trop souvent des îlots de chaleur. Pourtant des bonnes pratiques commencent à émerger, notamment avec la végétalisation des cours d'écoles. On peut mentionner le projet « ça chauffe dans les écoles » de l'Office fédéral de l'environnement qui a abouti à la création d'une mallette pédagogique, ainsi qu'à une série de recommandations à l'intention des responsables techniques [3].*

*Afin que les élèves et le corps enseignant puissent travailler dans des conditions correctes, il semble nécessaire d'envisager des normes additionnelles permettant une meilleure adaptation à la chaleur des bâtiments scolaires et leurs alentours, ainsi qu'un recours plus systématique à des systèmes de ventilation. Relevons que ce dernier point aurait aussi beaucoup de sens pour limiter la circulation des virus hivernaux en partie transmis par aérosols comme le SARS-COV-2 ou la grippe. En effet, lorsque les classes procèdent effectivement à des mesures de CO2 dans l'air ambiant grâce à des capteurs, comme c'est d'ailleurs actuellement recommandé [2], on voit que les normes sont très régulièrement dépassées même en application des règles de ventilation mécanique recommandées.*

*S'il n'est pas physiquement possible de limiter la température dans les locaux scolaires, on peut aussi imaginer plusieurs autres dispositions à déclencher en cas de canicule, par exemple de suggérer que les employés communaux débutent leurs horaires plus tôt afin d'aérer les bâtiments, par analogie avec les dispositifs spécifiques prévus lorsqu'il neige. Relevons également que les pays du Sud de l'Europe ont une rentrée scolaire bien plus tardive que nous, durant le mois de septembre. Les réflexions sur l'adaptation du calendrier de vacances scolaires poursuivent celles initiées par le postulat de Mme la députée Circé Barbezat-Fuchs (23\_POS\_58) [4].*

*Dans ce contexte, j'ai l'honneur d'interpeller le Conseil d'Etat avec les questions suivantes :*

- Le Conseil d'Etat a-t-il prévu de proposer des directives claires concernant les congés de chaleur à l'attention des établissements scolaires vaudois ?*
- Comment le Conseil d'Etat monitore-t-il la qualité de l'air dans les bâtiments scolaires, que ce soit en termes de température ou de concentration de CO2 ?*
- Comment le Conseil d'Etat prévoit-il d'intégrer l'adaptation au dérèglement climatique aux normes guidant les futurs bâtiments scolaires et les préaux ?*
- Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil d'Etat pour soutenir les communes dans l'adaptation au dérèglement climatique et la préservation de la qualité de l'air des bâtiments scolaires existants ?*

*Souhaite développer*

*(Signé) Yolanda Müller Chabloz  
et 24 cosignataires*

[1] <https://www.rts.ch/info/suisse/14252133-aucun-conge-special-relatif-a-la-canicule-nest-prevupour-la-rentree-scolaire.html>

[2] Normes générales en matière de constructions scolaires, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, juillet 2021.

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers\\_pdf/2\\_Normes\\_g%C3%A9n%C3%A9rales\\_en\\_mati%C3%A8re\\_de\\_constructions\\_scolaires.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/2_Normes_g%C3%A9n%C3%A9rales_en_mati%C3%A8re_de_constructions_scolaires.pdf)

[3] Programme pilote A.09 «Ça chauffe dans les écoles». National centre for climate services.

<https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/mesures/pak/projektphase2/pilotprojekte-zur-anpassung-den-klimawandel-cluster-umgang-/a.09-ca-chauffe-dans-les-ecoles.html>

[4] Postulat - 23\_POS\_58 - Circé Barbezat-Fuchs et consorts au nom des Vert' libéraux - Pour une adaptation des vacances scolaires au réchauffement climatique

## Réponse du Conseil d'Etat

### I. Préambule

Le dérèglement climatique et les effets qu'il induit sont une source de préoccupation pour les autorités. La protection de la santé, les questions environnementales et la préservation d'une biodiversité locale sont autant de domaines relevant de cette problématique qui font l'objet de mesures communales, cantonales et fédérales.

Le domaine scolaire est également concerné. Plusieurs épisodes caniculaires récents ont démontré la nécessité de prévoir des adaptations des contextes scolaires, de renforcer les recommandations en matière de constructions scolaires et de reconsidérer les aménagements des cours d'école notamment.

Sur le plan vaudois, des travaux ont lieu depuis plusieurs années sur différents aspects liés à la problématique du changement climatique et sur toutes mesures utiles pour l'adaptation de la population à ce contexte en changement, ceci en particulier dans le cadre du Plan climat cantonal. Différents programmes ont été lancés dans le cadre scolaire également et les autorités scolaires prévoient différents axes de mesures pour les volets d'adaptation et de protection des enfants.

### II. Réponse aux questions posées

#### 1. Le Conseil d'Etat a-t-il prévu de proposer des directives claires concernant les congés de chaleur à l'attention des établissements scolaires vaudois ?

Le Conseil d'Etat prononce le déclenchement des alertes canicules cantonales et informe la population des mesures prises et des points d'attention à exercer à titre préventif, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

En ce qui concerne les écoles, les autorités transmettent les recommandations et les conseils utiles en cas de fortes chaleurs au personnel des secteurs scolaires et parascolaires et des garderies. Il y a lieu de mentionner, en particulier, les recommandations que la Direction générale de la santé (DGS) a développé pour les lieux d'accueil pour mineurs (UAPE, Ecoles, Colonies, etc.)<sup>1</sup>, ainsi que les mesures de prévention recensées par Unisanté<sup>2</sup> ou le programme « Ça chauffe dans les écoles » de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), lequel offre une mallette pédagogique destinée aux usagers des établissements scolaires<sup>3</sup>.

Une directive cantonale consacrée spécifiquement aux écoles ne paraît pas être la solution la plus judicieuse. Une évaluation locale semble davantage pertinente pour déterminer quelles mesures sont efficaces pour la protection des élèves et du personnel les prenant en charge. A l'exception de situations tout à fait particulières, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il est préférable de privilégier une prise de décision sur le plan local qui tienne compte des spécificités concrètes de la situation des écoles. Dans ce cadre, il convient de rappeler que de nombreuses alternatives au travail scolaire en classe existent et qu'il est possible d'organiser des activités scolaires intéressantes et utiles de manière adaptée en période de fortes chaleurs.

#### 2. Comment le Conseil d'Etat monitore-t-il la qualité de l'air dans les bâtiments scolaires, que ce soit en termes de température ou de concentration de CO2 ?

Faisant suite aux travaux menés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la régulation de la qualité de l'air a fait l'objet d'une récente campagne cantonale dans les écoles vaudoises. Parmi les objectifs poursuivis, un monitoring de la qualité de l'air dans les établissements scolaires a ainsi été souhaité. En effet, les résultats de plusieurs enquêtes avaient démontré des impacts sur la santé des enfants et des adultes en l'absence d'une aération suffisante des locaux scolaires. Par conséquent, l'importance de veiller à limiter la concentration de CO2 dans les salles de classes était confirmée. Un air de qualité exerce une influence positive sur les fonctions cérébrales et la concentration et favorise ainsi la qualité de l'apprentissage. Il exerce également un rôle important en matière de

---

<sup>1</sup> Trop chaud ? Des solutions pour vous protéger en cas de fortes chaleurs. Lieux d'accueil pour mineurs (UAPE, Ecoles, colonies, etc.). Direction générale de la santé. 1<sup>er</sup> juin 2023.

<sup>2</sup> Mesures de santé en cas de fortes chaleurs. Recommandations concernant le travail en intérieur et/ou extérieur. Unisanté. 14 juin 2022.

<sup>3</sup> « Ça chauffe dans les écoles ». Programme pilote d'Adaptation aux changements climatiques soutenu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

santé : fatigue, transmission de maladie contagieuses, irritation des muqueuses et maux de tête sont moins fréquents lorsque la qualité de l'air est bonne.

Dans la foulée, le département en charge de la formation avait procédé à l'acquisition d'appareils de mesure de CO<sub>2</sub> afin de pouvoir les installer dans les classes de l'école obligatoire. Chaque établissement s'est ainsi vu doté de 5 appareils, l'idée étant d'organiser un tournus de ces appareils afin que toutes les classes puissent en disposer au moins pendant une semaine ; cela leur permet de vérifier les différentes situations en matière de qualité de l'air et de sensibiliser tous les utilisateurs à cet enjeu de santé publique. Le monitoring se fait donc localement dans un esprit de prévention.

Il convient de rappeler encore l'importance des mesures organisationnelles et du comportement des usagers. Il est ainsi recommandé de prévoir un horaire d'aération des locaux, ce qui permet d'améliorer la qualité de l'air et d'augmenter ainsi la capacité de concentration et les performances des élèves. Cette simple mesure s'inscrit parmi les bonnes pratiques recommandées et favorise la situation en matière d'aération des salles de classes au sein des établissements scolaires. De plus amples informations à ce sujet peuvent être trouvées sur le site créé par l'OFSP<sup>1</sup>.

### **3. Comment le Conseil d'Etat prévoit-il d'intégrer l'adaptation au dérèglement climatique aux normes guidant les futurs bâtiments scolaires et les préaux ?**

L'adaptation aux contraintes liées au changement climatique est l'un des principaux volets fixés par le Conseil d'Etat dans le cadre du Plan climat vaudois. Pour les écoles, cet axe de travail a notamment impliqué d'examiner comment favoriser les aspects liés au bien-être et à la santé dans les écoles. Dix mesures ont ainsi été retenues et figurent depuis 2021 dans les normes et recommandations pour les constructions scolaires<sup>2</sup>.

Au sein de la DGEO, l'Unité Organisation et Planification (UOP) poursuit ces démarches ; elle travaille actuellement à l'adaptation des normes et recommandations guidant la planification des futurs bâtiments scolaires, des préaux et autres équipements des sites scolaires, de telle sorte que des mesures adéquates puissent être prises pour faire face aux évolutions en matière environnementale et climatique.

### **4. Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil d'Etat pour soutenir les communes dans l'adaptation au dérèglement climatique et la préservation de la qualité de l'air des bâtiments scolaires existants ?**

Le Conseil d'Etat a placé les enjeux climatiques, environnementaux et énergétiques comme des priorités cantonales justifiant le développement de mesures dans tous les domaines d'action publique. Le domaine de l'infrastructure scolaire sera également concerné.

Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) et ses services préparent actuellement une série de mesures destinées à favoriser l'adaptation des sites scolaires au changement climatique. Ces travaux sont portés conjointement avec le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) et la Direction de l'énergie (DIREN) de sa Direction générale de l'environnement (DGE ; ils seront concrétisés par des propositions présentées en 2024 dans le cadre d'un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) relevant du Plan climat cantonal.

Pour le volet scolaire, le constat est que de nombreux aménagements scolaires extérieurs sont encore essentiellement composés de matériaux minéraux (bitume, béton, asphalte). Aussi, les mesures proposées viseront à lutter contre les phénomènes d'ilots de chaleur en réaménageant ces zones de manière à assurer le bien-être des utilisateurs, soutenir la végétalisation des sites scolaires et favoriser ainsi le développement des réseaux de biodiversité locale. Plusieurs mesures seront proposées, destinées à soutenir l'action des communes à cet effet.

---

<sup>1</sup> Voir le site : <https://www.schulen-lueften.ch/fr/accueil>

<sup>2</sup> Accessibles via le lien <https://www.vd.ch/themes/formation/organisation-de-lecole-dans-les-communes/construire-pour-lecole-normes-de-constructions>, ces normes de constructions comprennent en particulier une fiche « Aménagements scolaires – Recommandations » ; à voir en particulier, son chiffre 4 : Durabilité des constructions et végétalisation des sites scolaires, p. 3.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 mars 2024.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

*C. Luisier Brodard*

*F. Vodoz*